

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

## TÉLÉPHONE

### ÉCHOS DE LA SEMAINE

28 Février. — La Chambre poursuivant l'examen de la loi de finances, vote la taxe de fabrication des pétroles et invite le gouvernement à déposer un projet établissant le monopole sur ce produit.

— Les Marocains continuent leurs pillages à la frontière oranaise. Une caravane ayant été attaquée par eux, plusieurs arabes sont tués ou blessés.

1<sup>er</sup> Mars. — Elections législatives. — A Grasse, dans les Alpes-Maritimes, M. François Arago, républicain est élu, en remplacement de M. Rouvier, élu sénateur. — A Moulins et à La Palisse, dans l'Allier, MM. Minier et Marcel Regnier, radicaux socialistes, succèdent à MM. Ville et Gacon, nommés sénateurs. — A Moissac, Tarn-et-Garonne, M. Arnal, nationaliste, remplace M. Chabrié, radical, devenu sénateur.

— Le centenaire d'Edgar Quinet est célébré à Paris avec une grande solennité. Le Président de la République et les ministres assistent à la cérémonie de la Sorbonne.

2 Mars. — Une rixe sanglante éclate à Piétrebaix, en Belgique, entre des hommes masqués et des gendarmes. On compte trois morts.

3 Mars. — Le ministre des finances rend compte de l'émission d'obligations

à court terme autorisée par la Chambre La somme de cent millions demandée par le ministre a été presque immédiatement couverte.

— On célèbre à Rome avec un imposant cérémonial, le vingt-cinquième anniversaire du couronnement du pape Léon XIII.

4 Mars. — Une violente tempête sévit sur le littoral Méditerranéen et cause de graves dégâts à Marseille.

— On annonce le prochain retour en France de M. Lagarde, notre représentant, auprès de l'empereur Ménélick.

— Un ouragan cause des dégâts énormes dans la région de Saint-Sébastien.

5 Mars. — La Chambre termine la discussion du budget. L'ensemble est voté par 371 voix contre 82.

— Un vapeur qu'on croit être anglais sombre près de Belle-Isle.

— Une minoterie est incendiée près de Morlaix.

6 Mars. — M. Gaston Paris, l'éminent académicien, auteur d'ouvrages philologiques de grande valeur, fils du célèbre Paulin Paris, meurt à Cannes, âgé de soixante-deux ans.

— On dément de Londres l'information d'un journal de Paris, relative à une entrevue entre M. Loubet et le roi Édouard VII.



## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Vers minuit, dimanche dernier, deux ouvriers de la fermé de M. Renard, nommé Léon Camaille, âgé de 49 ans, et Hénot, sortaient du débit de vins tenu par M. Bosc où, eu compagnie d'un camarade ils avaient fait d'innombrables parties de piquet.

Nous ignorons si les consommations formaient l'enjeu, mais nous constatons que les amants de la dame de pique avaient dégusté un litre de vin blanc, absorbé un litre de piccolo rouge et fait honneur à un litre de punch.

Ainsi désaltérés, ils n'avaient plus, certes, tous leurs esprits et ils eussent vu double si la nuit la plus complète ne les avait affranchis de cette vision d'optique.

Tout en oscillant et en se touchant parfois de l'épaule, Hénot et Camaille cheminaient de compagnie pour rentrer à la ferme, lorsqu'au milieu de la cote, un individu qu'ils crurent reconnaître pour un certain Dubois se dressa devant eux.

Il fit plus, puisqu'après avoir salué Camaille d'un maître coup de poing, il lui demanda quatre sous pour lui permettre de continuer sa route.

Camaille jugea que la rançon n'était pas exagérée et tirant péniblement une bourse crasseuse il en retira 20 centimes, Aussi bien préférait-il ne pas marchandier « pour avoir la vie sauve », car il paraît que l'attaque avait un caractère de gravité très sérieuse.

Menacé « d'avoir le portrait démolli s'il vendait la mèche », Hénot pris d'une jolie frousse s'était enfui avec la rapidité d'un zèbre, laissant son

malheureux compagnon se débrouiller avec le détrousseur.

Admis à passer, Camaille se félicitait de l'heureuse issue de l'aventure.

— Un coup de poing, quatre sous, ça ne sera rien que cela, soliloquait-il.

Mais voilà qu'à vingt-cinq mètres, il fut rejoint de nouveau par son agresseur qui cette fois le culbuta sur la route, le secoua par sa barbe de sapeur et lui administra une telle volée de coups de poing que le pauvre Camaille avait perdu la notion de ce qui se passait autour de lui.

L'escarpe qui en voulait à sa bourse contenant une dizaine de francs, la lui déroba et se sauva allégrement dans une direction que Camaille ne chercha pas à connaître. Il n'eut qu'une pensée : celle de rentrer en toute hâte à la ferme.

Le lendemain, il informa la gendarmerie que ses investigations conduisirent à Othis où Dubois, dit *le Zouave* le jeune homme dont il est question plus haut, travaille habituellement.

Mais le lundi est un jour de fête pour *le Zouave* qui célèbre cette journée par de longues stations dans les débits de vin. Il fallut les visiter tous pour le trouver enfin attablé dans l'un d'eux où il sirotait un verre de « tord-boyau ».

Dubois nia toute participation à l'affaire, et persista dans son système de dénégation lors de sa confrontation avec le plaignant et le témoin.

La justice appréciera.

(J<sup>e</sup> de Seine-et-Marne.)

MITRY-MORY

La société de secours mutuels de Mitry-Mory a tenu tout récemment son assemblée générale pour donner à

ses membres, communication du compte rendu des opérations au cours de l'exercice 1902.

Il résulte de cet état, que la société compte actuellement 225 membres dont 39 membres honoraires, 139 participants, 43 participantes et 34 agrégés.

Ses recettes ont été de . . . 3.939 fr. 50  
ses dépenses de . . . . . 3.118 fr. 35

soit un boni de . . . . . 821 fr. 15

Les fonds libres au 31 décembre 1902 étaient de . . . . . 40.144 fr. 98

Les fonds de retraites . . . . . 24.166 fr. 63

soit un total de . . . . . 34.311 fr. 61

pour l'actif général.

La société de secours mutuels de Mitry compte actuellement sept pensionnaires recevant chacun 60 francs et trois recevant chacun 50 francs de pension.

La situation de la société de secours mutuels de Mitry continue, comme on voit, d'être très prospère, grâce à son excellente administration.

BARON

Dans les premiers jours de Février, on a découvert, entre les communes de Baron et de Versigny, dans une pièce de terre appartenant à M. le comte Kersaint, un cimetière gallo-romain dans lequel on a trouvé des sarcophages, quelques pièces de monnaie et divers objets d'un intérêt secondaire.

MM. Corbic et Gréjois, de Nanteuil, lesquels, comme on sait, s'occupent très activement d'archéologie et numismatographie, — ont fait des recherches cette semaine et ont acquis la quasi certitude que des fouilles ont déjà été faites en cet endroit.

FRESNES

C'est au bord du canal que la scène

se passait vendredi dernier. Deux ouvriers briquetiers Pierre Bourdel, 20 ans, et Philibert Wandewinkèle, 36 ans, chargeant des briques dans deux bateaux; Wandewinkèle ayant épuisé son tas s'en fut dans le chantier de Bourdel qui le reçut comme un chien dans un jeu de quilles.

Des mots aigre-doux, les adversaires en vinrent aux mains et pugilèrent pendant un court instant avant de reprendre leur travail.

La rixe n'ayant pas été à l'avantage de Bourdel, celui-ci a eu la malencontreuse idée d'aller se plaindre à la gendarmerie qui lui a dressé procès verbal ainsi qu'à Wandewinkèle.

(Journal de S.-et-M.)

SAINT-MESMES

Par décision préfectorale une demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure et professionnelle de Melun est accordée à Mlle Volle, Georgette, née en 1888 à Reuil, fille de l'excellent instituteur public de Saint Mesmes.

Nous sommes heureux d'adresser nos vives félicitations à la studieuse jeune fille.

Association Républicaine  
du canton de Dammartin

La conférence de Dimanche

Le Comité, ou pour mieux dire le groupe de citoyens qui sous la dénomination " d'Association Républicaine du canton de Dammartin ", s'est imposé la délicate et laborieuse mission de diriger, dans la voie du salut démocratique, les trois mille électeurs de notre circonscription cantonale, a reçu dimanche dernier une sanction quasi-officielle, par la



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 000000 129039

présence de deux de nos représentants : M. G. Menier, député de la première circonscription de Meaux et M. Balandreau, député de Melun, qui ont développé dans d'importants discours, l'utilité de cette nouvelle institution.

Une foule compacte qui peut être évaluée à trois cents personnes, se pressait dans la salle de l'Hôtel du Chemin de Fer, lorsque vers deux et demie les deux députés ouvrirent la séance, assistés de M. Haran, président du comité cantonal, de M. Emilien Vincent, vice-président, de M. Darche, secrétaire et de M. Bruyet trésorier.

En prenant la parole à la sollicitation de M. Haran, M. G. Menier adresse au bureau de vifs remerciements pour les heureux résultats de l'entreprise qu'il a tentée, de grouper en un seul faisceau « les fidèles de la République, afin de la défendre contre ceux qui ne se lassent pas de tenter son renversement ».

L'honorable député passe ensuite en revue les travaux réalisés par la majorité républicaine — le bloc — depuis le commencement de la législation.

La loi sur les associations religieuses, la loi de dégrèvement des sucres, la révision de celle des patentes, le régime des houilleurs de crû, le service militaire de deux ans, sont, dit-il autant de mesures appelées à venir en aide à la démocratie pour la soulager des charges déjà lourdes qui pèsent sur elle.

Les groupements semblables à celui du canton de Dammartin sont destinés, d'après l'orateur, « à mettre les élus en communauté de vues avec les électeurs et permettront de discuter

avec eux les problèmes qui sollicitent l'attention du législateur. »

« Je suis heureux, dit-il, en terminant, que mon excellent collègue et ami, M. Balandreau, ait bien voulu m'accompagner aujourd'hui et vous apporter le concours de sa parole éloquente. »

M. Balandreau n'a ni la démarche prétentieuse ni l'allure frondeuse de tant d'orateurs politiques, habitués à fréquenter les réunions publiques ; de plus il dédaigne ces phrases ronflantes qui soulignent avec éclat leurs tirades oratoires. Ses manières sont simples et sa parole douce et persuasive, ce qui lui permet, grâce à sa facilité d'élocution, à sa présence d'esprit et à son air bon enfant, d'émettre les idées les plus hardies, sans soulever le moindre murmure.

Bien que personnellement, nous ne partagions pas, de même que bon nombre des électeurs de la *Petite Gazette*, toutes les manières de voir du député de Melun, il est de notre devoir de rapporter avec la plus rigoureuse impartialité la conférence qu'il a faite sous forme de causerie.

Nous avons recours pour cela au texte publié par notre confrère du *Publicateur*.

« Je remercie mon excellent ami M. Gaston Menier des termes exagérés élogieux de sa présentation : j'ai bien peur de n'être pas à la hauteur de la réputation qu'il m'a faite. Mais je suis un homme de bonne volonté, un vieux républicain que connaît bien M. Camille Haran, votre président, que j'ai déjà rencontré sur le terrain du bon combat, notamment à l'occasion des élections sénatoriales qui n'ont pas donné toujours la victoire à notre parti ... mais nous nous reprendrons.

« Je suis venu de grand cœur pour contribuer au développement de votre jeune Association républicaine, créée

à l'image des groupements que nous formons dans tous les cantons du département. Nous sommes là pour nous entendre et nous concerter et nous fortifier : la baguette, isolée, est flexible et peut être brisée ; on ne rompra pas un faisceau de baguettes.

« Multiples sont les affaires sur lesquelles vous pouvez et devez avoir des idées, mais qui n'aboutiront pas si vous restez isolés : il est nécessaire que vous vous concertiez pour la défense de vos intérêts particuliers. Vous ne voulez pas, dites-vous, faire de la politique ? Cependant, vos intérêts propres ne contiennent-ils pas à la politique ? Les questions d'impôts, de service militaire, de patentes, de retraites ouvrières, de douane, de droits sur les blés et sur les vins, n'est-ce pas là de la politique ?

« Vous avez donc intérêt à vous grouper, à vous associer, et à faire de la politique pour étudier toutes ces questions en commun.

« Or, l'association est quelque chose de nouveau, qui ne se pratique en toute liberté que depuis la promulgation de la loi de 1901, laquelle a abrogé l'article 291 du code pénal, qui interdisait les associations de plus de 20 personnes s'occupant d'objets politiques ou autres en dehors de l'agrément du gouvernement. Les gouvernements précédents, en effet, n'autorisaient que les associations de leurs amis, et c'est ainsi que les pouvoirs ne recevaient que des éloges des flatteurs. Et ce régime n'était pas meilleur.

« Sous l'Empire, il n'était pas plus possible de se réunir pour des conférences politiques que pour toutes autres manifestations de la pensée — pas plus qu'il n'était permis de parler et d'écrire librement. La fondation d'un journal nécessitait, à Paris, le dépôt d'un cautionnement de 100.000 francs. Chaque exemplaire du journal devait être timbré à 6 centimes : on ne pouvait évidemment pas vous servir ces grands journaux à un sou qui vous apportent leurs informations en même temps que leurs romans-feuilletons font la joie de vos ménagères. Et le cautionnement et les 6 centimes ne donnaient pas le droit d'écrire ce que l'on pensait, à la moindre critique des actes publics on était l'objet d'un

premier communiqué, puis d'un deuxième communiqué, puis d'un troisième, au troisième le journal était réglé.

— Et le cautionnement ? observe un assistant.

— Le cautionnement. Eh bien, il était confisqué !

« L'idée de ne pas se concerter s'est ainsi perpétuée jusqu'à maintenant. Et cependant nos adversaires savaient bien s'organiser puissamment entre eux, en des associations dont les portes étaient hermétiquement closes, formidables d'ailleurs grâce au concours du clergé et aux ressources des congrégations. — Si vous ne vous concertiez pas pour l'avenir, comment n'entraveraient-ils pas la République ? Vous ferez donc œuvre utile et saine en vous inscrivant à l'Association républicaine, ce sera, pour notre parti, la condition de la vie et du progrès. »

Après cet éloquent appel à la concentration des forces républicaines, M. Balandreau passe en revue l'œuvre de la République si souvent taxé de stérilité par nos adversaires : il rappelle la conquête de la liberté de réunion et de la presse mise au service de la pensée ; la création de l'autonomie communale succédant au régime de l'Empire sous lequel les maires des communes et des villes, suivant leur importance, étaient nommés par les préfets ou par le gouvernement ; le développement de l'instruction publique, grâce auquel il n'y a plus comme sous l'Empire, 40 6/10 d'illettrés — sans parler de la masse des « lettres » dont la plupart n'en valaient guère mieux ; la promulgation des lois d'assistance et de solidarité ; et il ajoute

« Et la République ne s'est-elle pas avisée d'une chose monstrueuse dont les nationalistes ne se doutent pas : la reconstitution de l'armée qui nous conduisit à Sedan, où nous perdions tout, fors l'honneur ! N'a-t-elle pas refait l'armement, le matériel, les fortifications ... et la confiance du pays dans son armée nationale. Et n'est-ce pas encore là quelque chose ?

« Mais, ajoute l'orateur, l'œuvre républicaine n'est pas achevée ; pour la parfaire, il faut sérier des questions, c'est ce que nous faisons à la Chambre où le parti républicain n'est plus

désorienté comme autrefois, où nous marchons aujourd'hui la main dans la main pour surmonter l'opposition née du cléricanisme. »

M. Balandreau conseille à l'Association républicaine de suivre l'exemple de la Chambre, c'est-à-dire d'ouvrir largement les rangs du parti républicain aux modérés comme aux avancés sans en exclure aucun ; il y a assez de questions qui nous unissent en dehors de celles qui nous divisent pour faire l'unanimité du parti ; le ministère Waldeck-Rousseau n'a pas suivi d'autre politique pour remonter le courant du parti de M. Méline qui nous menait droit à la réaction. Il est nécessaire que le bloc se perpétue inamalgable pour l'avènement des réformes si impatiemment attendues par la démocratie. C'est l'union des républicains qui, au 16 Mai, quand le Maréchal voulait monter à cheval et que le Roy était déjà à la frontière, a permis, Gambetta sonnait le clairon du ralliement, la concentration des 363 dont fit partie le père de M. Gaston Menier. C'est elle qui dans l'avenir, nous vaudra le succès et la réalisation des réformes immédiatement applicables, au nombre de quatre principales :

1° La loi sur la réduction du service militaire, dont le conférencier rappelle qu'il a contresigné la première proposition déposée en 1893 par le général Yunk — loi qu'il est étrange de voir combattre par le sénateur neveu du général Forgeot, alors que les Allemands, bons juges en la matière, l'appliquent depuis longtemps déjà, — loi d'égalité dans l'impôt du sang, même pour les soutiens de famille, dont les familles recevront un secours de l'Etat, ce dont d'ailleurs elles ne se plaindront pas.

2° La réforme fiscale, soit par l'impôt sur le revenu, soit, selon la formule que M. Gaston Menier a empruntée à son vénéré père par l'impôt sur le capital. Il serait téméraire de dire quel système sera appliqué ; mais la réforme fait partie du programme du ministère, et elle doit être réalisée avant la fin de la législature.

3° Les retraites ouvrières, qui doivent être consécutives à la réforme fiscale, et dépendront de l'état de prospérité de nos finances publiques.

A ce propos l'honorable député refait le tableau de notre situation financière : il y a eu non du déficit, mais des moins values sur les prévisions budgétaires, ce qui n'est pas la même chose ; les recettes prévues en suite de la nouvelle législation sur les bois ont fléchi, mais les consommateurs ont dépensé 100 millions en moins ; de même les douanes ont donné 50 millions de moins values, et c'est là l'indication d'une diminution dans les importations, mais aussi d'une augmentation de la production nationale. D'autre part les recettes des chemins de fer, ce thermomètre de la richesse publique, accusent, pour les six premières semaines de 1903, un plus value de 3 millions sur la période correspondante de 1902. La rente se maintient à un taux excellent. La Banque de France regorge d'or ; son encaisse est supérieure à celle des Banques de toutes les autres nations réunies.

Rien d'inquiétant donc. Et si nous manquons de disponibilités pour faire les retraites, nous en trouverons dans la réforme de l'impôt et pourrons donner enfin cette satisfaction à l'esprit moderne de solidarité, servant dans cette voie les gouvernements de l'Allemagne et de la Belgique, et reprenant notre place, dans le monde, à la tête du mouvement de progrès et de solidarité.

4° Le règlement du sort des congrégations qui « ne sont pas ce qu'un vain peuple pense », qui se livrent non seulement au célibat, à la contemplation et à la prière, mais aussi au négoce et à l'industrie, et sont devenues de vastes organisations capitalistes : on s'en est aperçu un peu trop tard. A la Révolution les moines possédaient 14 millions d'hectares, soit 32 millions d'arpents — un joli morceau de terre. L'Assemblée constituante, qui fut fertile en bonnes lois composée par moitié de membres de la noblesse et du clergé et par moitié des représentants de la bourgeoisie, tous effrayés du flot absorbant des congrégations, « ne tournèrent pas la cuiller autour du pot » et n'hésitèrent pas à supprimer purement et simplement les congrégations. L'histoire les a glorifiés.

Nous, qu'on traite de persécuteurs, ne confisquons plus leurs biens de main-morte reconstitués ; nous limiterons seulement leur action. Ce qu'a voulu la loi Waldeck-Rousseau, c'est qu'ils ne fissent plus la loi et que la France ne fût plus une succursale de tous ces couvents et que son esprit laïque ne fût plus entravé. « Nous n'en voulons pas aux personnes : nous sommes de bons diables, et l'on peut s'entendre avec nous ; mais il vaut mieux, comme dit le proverbe, tuer le diable que d'être tué par lui. »

« Je vous engage, conclut excellentement M. Balandreau, à vous entendre à pratiquer l'union, pour apporter la paix et la conciliation dans ce pays. Marchez sans crainte vers le progrès et avec le concours de mon ami Menier, de tous les vrais républicains, vous ferez une œuvre féconde dont la démocratie appréciera les bienfaits. »

Pendant que les amis de l'orateur se présentent à lui pour le féliciter, M. Haran se lève et dit :

« Je suis convaincu d'être l'interprète de toute l'assistance en adressant à nos deux députés, nos vifs remerciements.

« Il nous ont donné de bonnes idées que nous nous efforcerons de mettre en pratique

« C'est d'un heureux présage pour notre association d'avoir reçu ce baptême laïque.

« Nous suivrons leurs conseils — je dirai même que nous les avons déjà suivis. Nous sommes tous imbus des mêmes idées, pénétrés des mêmes sentiments.

Nous n'avons qu'une ambition, celle de servir la République des réformes et de combattre les faux républicains, les nationalistes et les cléricaux, car nous considérons toujours comme Gambetta que « le cléricanisme est l'ennemi. »

Voilà notre programme !

Avant de lever la séance, M. Gaston Menier prononce quelques paroles de remerciement au conférencier.

« L'accueil chaleureux que vous

avez fait dit-il à la conférence de mon ami Balandreau, qui a traité des questions ardues avec bonne humeur et finesse, montre que vous partagez mon sentiment à son égard.

« Je le remercie très vivement du concours qu'il a apporté à votre association et je vous convie de lever la séance au cri de : Vive la République !

Pendant que la plupart des assistants quittent la salle, l'association républicaine tient séance et procède à l'inscription de nouveaux adhérents.

D'autre part, la Société de Trompettes « L'Étendard Dammartinois » vient saluer son généreux membre honoraire, M. Gaston Menier, qui félicite les jeunes musiciens de leurs progrès, de leur bonne tenue, et de leur nombre sans cesse croissant.

### Le Chemin de fer de Meaux à Dammartin

Dans une séance extraordinaire tenue mardi soir, le Conseil municipal de Meaux a protesté à l'unanimité contre l'entrée en ville du chemin de fer projeté de Meaux à Dammartin, par le cours Pinteville et la cours Lafayette II a décidé, en outre, que cette importante délibération serait adressée au préfet de Seine-et-Marne, et jointe au dossier de l'enquête ouverte, sur ce projet.

Dans leur délibération, les Conseillers municipaux ont pris la résolution de démissionner en bloc, s'il était passé outre aux intérêts qu'ils ont charge de faire respecter,

Jusqu'ici il ne semble pas que le conseil municipal de Dammartin se dispose à se mettre d'accord sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à l'avant projet du tramway Meaux-

Dammartin, en ce qui concerne le point de départ qui semble avec raison, trop éloigné du centre de la ville

On a reproché à l'ancien tracé du docteur Studer, aboutissant rue du chemin de fer à l'entrée de la rue des Filloirs, qu'il n'était pas assez central.

On objecte que le nouveau tracé ayant son point de départ à l'extrémité est de la ville (Place Lavollée) ne saurait être, sans dangers, prolongé jusqu'à la place de l'Hotel de ville.

Or, comme il est certain que les voyageurs du quartier de la porte de Paris ne consentiront qu'à la dernière extrémité à franchir un kilomètre ou un kilomètre et demi pour aller prendre le tramway de la gare à la place Lavollée il est à craindre que l'on en soit réduit à regretter le service actuel de l'omnibus.

Ce qui nous paraît probable, c'est que cette fois encore, la mise en œuvre de cette ligne, qui paraissait très prochaine, soit renvoyée aux calendes grecques, en raison de la multiplicité des observations et du défaut d'entente pour l'adoption d'un plan définitif.

## Lectures pour Tous

Le N° 6 de la 5<sup>me</sup> année des Lectures pour Tous, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les Lectures pour Tous ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les Lectures pour Tous offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie E. LEMARIE



On demande

## UNE BONNE

*munie de références*

S'adresser au bureau du Journal

On demande

## BONNE A TOUT FAIRE

jeune fille ou femme,

ayant déjà servi munie de bonnes références

S'adresser au Bureau du Journal

**PRESSE**

On demande à louer  
de suite, par bail

## Une Jolie Maison non meublée

avec Jardin ombragé

à l'abri d'émanation d'usine

de préférence à Dammartin ou Environs

Prix offert: 1.500 à 2.000 fr.

S'adresser au Bureau du Journal

On demande

## JARDINIER DE FERME

connaissant chevaux et voitures

muni de bonnes références

S'adresser au Bureau du Journal

On demande

## JEUNE BONNE

munie de références

S'adresser chez M. LOUYOT,

constructeur à Thieux

A Vendre

## Charrette anglaise

avec ciël démontable.

*état de neuf*

## Cheval bai double poney

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

une couchette acajou avec  
sommier et deux matelas,  
en très bon état.

S'adresser à M<sup>me</sup> Lecomte à Nantouillet

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin. — Imp. E. LEMARIE.